



AS Promotion Yole OK

Association Sportive pour la PRomotion de la Yole OK

Siège social : M. Lamarque 1 ruelle Farcin 37400 AMBOISE

Site internet : www.yoleok.org

Courriel : president@yoleok.org

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire de l'AspryOK du 29/10/2004

L'assemblée générale extraordinaire de l'AspryOK s'est tenue le 29/10 à 19h à Hourtin en parallèle de la régates de l'armistice.

Sont présents : Emmanuel Grolleau, Frédéric Lamarque, Jacques Tiefaine, Jean Patrice Courtois et Arnaud Vanhoutte.

Sont représentés : René Delécluse par Jacques Tiefaine, Michel Laclau, Noël Masseron et Yann Rialland par Frédéric Lamarque, Maxime Manca par Arnaud Vanhoutte.

Sont invités Alain Renoux et Romain Le Gall.

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale extraordinaire commence à 19 h.

Les statuts proposés sont relus et commentés : après études des remarques les modifications suivantes sont apportées :

7.4 : La radiation pour motif grave est prononcée par le comité directeur et l'intéressé peut s'expliquer s'il en fait la demande, le comité n'a pas à le convoquer par lettre rar.

9 : suppression des dates fixes d'exercice

14 : 3 § L'assemblée générale se réunit dans les six mois, plus de notion de quorum

4 § un membre actif présent ne peut représenter plus de 5 autres membres actifs et non 20% du total des membres actifs.

15 : AGE pas de quorum et un membre actif présent ne peut représenter plus de 5 autres membres actifs et non 20% du total des membres actifs.

17 : à compléter selon le modèle des statuts des laser

L'ensemble de ces derniers ajustements étant votés à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée générale extraordinaire est déclarée close à 20h.

Arnaud Vanhoutte, Secrétaire